

Compte-rendu de la réunion de concertation sur l'EcoQuartier du Maharin sur les aspects hydrauliques et environnementaux

Auteurs :	Gilles-Laurent Rayssac, Céline Badet
Destinataires :	Les participants
Sujet :	Les aspects hydrauliques et environnementaux
Date :	Le 18 janvier 2010 <small>cr100118 anquet réunion aspects hydrau et environnementaux-v5</small>

Sommaire

1.	SYNTHESE DES DEBATS	2
2.	OUVERTURE DE LA REUNION.....	3
3.	INTERVENTIONS SUR LES ASPECTS HYDRAULIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX.....	6
3.1.	L'HYDRAULIQUE	6
3.2.	L'ENVIRONNEMENT	7
3.3.	LES QUESTIONS SUR LES INTERVENTIONS.....	8
4.	RESTITUTION DU TRAVAIL PAR TABLE.....	10
4.1.	L'EAU ET LA QUESTION HYDRAULIQUE.....	10
4.2.	LA FAUNE ET LA FLORE : RESPECT ET CONDITIONS D'AMENAGEMENT	12
5.	CONCLUSION	14

1. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Sur la question de l'eau et de l'hydrologie

Les participants ont donné leur préférence à la mise en place d'une « plaine inondable » plutôt qu'à la construction d'un bassin de rétention. Ils pensent que cela est moins coûteux mais ils considèrent surtout que c'est plus esthétique, plus proche de la nature, plus favorable à la biodiversité de la faune et de la flore et que cela permet de multiplier les usages selon que le terrain est sec ou qu'il accueille les crues.

Certains indiquent cependant que la présence régulée de l'eau ne doit pas conduire à construire trop en hauteur tandis que d'autres se demandent si leurs préférences ne relèvent pas du rêve.

Enfin, quelques personnes sont réticentes à la présence visible de l'eau soit parce qu'elles pensent que l'eau est assez présente comme ça alors que d'autres s'interrogent sur les questions de sécurité que pose la plaine inondable, notamment en ce qui concerne les enfants.

Sur la question de la faune et de la flore

Il existe une quasi unanimité en faveur de trois éléments : conserver les arbres remarquables sous la forme de bosquets (dans une logique plutôt intimiste), disposer de prairies fauchées (et non de pelouses) et créer des cheminements piétons (non goudronnés, non bétonnés). Les participants ont souhaité que des arbres rustiques et adaptés aux conditions locales soient conservés ou plantés : aulnes, saules, frênes, etc.

En revanche, il y a clairement débat sur la manière dont il faut concevoir les espaces ouverts : certains refusent les aires de pique-nique ou les jardins potagers partagés (trop difficile à gérer), d'autres s'interrogent sur l'opportunité d'un parcours de santé. La présence d'aires de jeu (à proximité des habitations) est globalement souhaitée.

Les participants se retrouvent majoritairement sur l'idée de l'existence de zones sanctuarisées pour favoriser le développement de la biodiversité.

2. OUVERTURE DE LA REUNION

Gilles-Laurent Rayssac, de *Res publica*, explique que la réunion de déroulera en trois temps : un discours introductif de **Monsieur Voisin**, *Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme*, un temps d'intervention, avec les présentations de **Patrice Larios** (société SCE) sur les aspects hydrauliques et de **Françoise Gross** (société Rivière-Environnement) sur la faune et la flore de la plaine du Maharin et, enfin, le travail par table des participants, donnant lieu ensuite à une restitution à la salle.

Les interventions mettent en avant des hypothèses ou des aménagements réalisés ailleurs, afin d'informer les participants, d'ouvrir et d'illustrer des pistes de réflexions.

Monsieur Voisin commence par préciser que le travail conduit actuellement se situe très en amont du projet d'EcoQuartier. En effet, les architectes et les urbanistes réfléchissent au programme du projet dans le cadre d'un marché de définition.

Avant de construire dans la plaine du Maharin, il faut s'interroger sur le site lui-même. Les terrains se situent en bordure d'un ruisseau au débit capricieux, ce qui pose la question de la multiplication des problèmes hydrauliques. De même, aujourd'hui, la plaine constitue une friche naturelle à l'abandon, qui pourrait potentiellement représenter un intérêt environnemental à préserver. Ces problématiques demandent des réponses, celles-ci s'amorceront ce soir par les apports des techniciens et la contribution des participants de cette réunion, qui sont pour un certain nombre, des riverains connaissant bien les lieux.

Monsieur Voisin souhaite par son intervention préciser quelques éléments qui pourront nourrir, enrichir le débat. Le Maharin est le dernier ruisseau d'Anglet qui coule à ciel ouvert sur la majeure partie de son parcours. Il draine les eaux du plateau du Refuge et des Cinq-Cantons, et s'écoule par Montbrun jusqu'à l'Adour. Son bassin versant est de l'ordre de 250 hectares, c'est dire son importance qui dépasse largement l'aménagement des 9 hectares qui constituent le périmètre du futur EcoQuartier.

Les repères historiques sont importants lorsque l'on souhaite construire un site. Un texte de 1307 fait référence pour la première fois au port de Hausquette, sur la rive gauche de l'Adour. De ce port, des barques remontaient le Maharin jusqu'au Port de Gala. Monsieur Berthet, l'actuel directeur du service de la voirie d'Anglet, expliquait récemment qu'on avait retrouvé il ya quelques années, à l'occasion de travaux, des poteaux en bois, vestiges de l'appontement de ce port. De la rive un chemin pavé de galets, (d'où le mot « gala ») permettait de remonter les marchandises vers le plateau, en direction de Biarritz et Berindos, l'actuel Brindos. On peut supposer que le ruisseau avait un profil beaucoup plus important qu'aujourd'hui, celui-ci devant sans doute être régulièrement entretenu. Mais il faut imaginer qu'il coulait à l'époque, et jusqu'au port de Gala dans des barthes inondables, aujourd'hui largement remblayées. Comme l'indique Manex Goyhenetche, dans son livre Histoire d'Anglet (2003), le Moulin de Hausquette, aujourd'hui propriété de Monsieur Alarcon, servait à moudre le blé et le maïs : il y avait donc en fait deux meules distinctes. Ce moulin a appartenu au XIXème siècle à Monsieur Bernain, Maire de la ville 1870 à 1897, puis à son gendre Monsieur Le Barillier, qui fut lui aussi Maire de 1897 à 1940.

Depuis des années, les barthes ont été remblayées. Il suffit de regarder la hauteur des berges du ruisseau en aval de la plaine du futur EcoQuartier pour mesurer la hauteur

de ces remblais, dont certains sont anciens. Depuis 50 ans, certaines zones ont été remblayées. Tout d'abord, la rue des acacias dont le profil est nettement au-dessus des berges du ruisseau de l'époque, aussi bien à l'ouest où il y avait des prairies, qu'à l'est où il y avait une zone marécageuse non aménagée et où le Maharin recevait les eaux d'un ruisseau venant de Dassault. A la fin des années 70 ont remblaié le lotissement du moulin de Hausquette. Dans le courant des années 80, le lotissement du Val fleuri et le terrain de sport des Cigales sont aussi rehaussés. Enfin, dans les années 2003-2006, les résidences Argi Zabal sont construites sur le lit du ruisseau lui-même. Il ne s'agit pas ici de désigner des responsables. Aujourd'hui, avec du recul le constat de ces actions est loin d'être positif. Nombreuses sont les personnes qui habitent dans ce qui était le lit majeur du ruisseau, et qui pâtissent actuellement du manque de lucidité de l'époque.

Les problèmes hydrauliques dépassent le cadre de l'aménagement de l'EcoQuartier. Mais celui-ci représente une opportunité pour tenter de résoudre cette question.

Monsieur Voisin cite le compte rendu d'une réunion qui s'est déroulée en mairie le 6 octobre 1989 : « Monsieur X, lotisseur du Maharin, a entrepris le curage du ruisseau longeant l'opération. Ce travail est jugé de nature à accroître les risques d'inondation dans la situation actuelle. Monsieur Y a exhaussé son terrain. Ces travaux ont eu pour effet de retenir les eaux dans les terrains riverains lors des dépassements du ruisseau. Le district BAB procède au remblaiement de ses terrains dans la partie basse de la Butte aux cailles, pour y réaliser un stade. Il est cependant précisé que le bassin de rétention prévu par le plan d'occupation des sols sera réalisé. ». Cet extrait permet d'identifier clairement l'origine des inondations : les remblais. Malgré cela, le remblayage continue pour la construction d'un stade. Cependant il est précisé dans ce compte-rendu que pour compenser ce remblai, un bassin de rétention sera aménagé. Aujourd'hui les remblais sont là, mais pas le bassin.

Depuis 1985, les études hydrauliques se sont multipliées (un diagnostic est en ligne sur le site de la mairie). Pour traiter les crues trentennales (c'est-à-dire celles qui se produisent tous les trente ans en moyenne), trois actions seraient intéressantes :

- construire sur les terrains de la congrégation des Servantes de Marie, à hauteur de Latxague, un bassin de rétention de 8000m³.
- Construire sur le site du futur EcoQuartier un bassin de 2000m³ pour traiter le reliquat des eaux au niveau de la plaine
- Refaire le ponceau de la rue des Acacias.

Pour le premier bassin, celui de Latxague, la mairie est en négociation avec la Congrégation. Il y a de part et d'autre la volonté d'aboutir. Cette transaction pourrait être réglée rapidement. Les travaux pour le bassin de l'EcoQuartier et le ponceau de la rue des acacias seront engagés dès le début de l'aménagement de l'écoquartier. On commencera par là. Les budgets pour la réalisation des trois chantiers sont prévus.

Concernant la qualité environnementale du site et son paysage, des actions sont réalisables. Actuellement, le site est en friche. Il y a encore 50 ans, cette zone était aménagée par l'homme pour l'élevage. Des pâturages avaient été créés en drainant les sols par des fossés, dont certains étaient bordés d'arbres. Sauf sur les rives, les

terres sont aujourd'hui à l'abandon, sans usage. Les fossés, obturés par la végétation et des bois morts, ne drainent plus ou fort mal les terres saturées d'eau. Dès l'avènement de la nouvelle municipalité, celle-ci a lancé une étude environnementale, conduite par le cabinet de Madame Gross, qui a étudié la faune et la flore pendant une année, le temps d'un cycle naturel complet. Le bilan de cette étude est disponible sur le site internet de la mairie. Pour la faune, la présence avérée d'alytes accoucheurs, c'est-à-dire de crapauds accoucheurs, va conduire à prendre des mesures pour préserver leur habitat et leurs zones de ponte. Pour la flore, il semble qu'une zone boisée sur la rive gauche du ruisseau ait un certain intérêt. Au final, il faut prendre quelques précautions mais le site n'a rien de remarquable qui justifierait qu'il soit gelé dans l'état d'abandon actuel.

L'ensemble des données environnementales et hydrauliques a été transmis aux cabinets d'urbanistes qui réfléchissent sur le site. Ils prendront bien sûr en compte ces données. Ce qu'on sait aujourd'hui avec certitude : l'aménagement du futur EcoQuartier possédera des zones dédiées à l'habitat, mais aussi des surfaces importantes qui seront préservées, voire restaurées. Certains fossés plantés pourraient ainsi retrouver leur fonction drainante des eaux de surface. L'EcoQuartier du Maharin sera vert et tendra ainsi à conserver son magnifique paysage.

Monsieur Voisin imagine le futur EcoQuartier comme *« une vaste prairie, un ruisseau qui serpente au milieu de plantes aquatiques. Des cheminements « doux », c'est-à-dire des chemins pour piétons et cyclistes, le parcourent. Quelques ponts de bois permettent de franchir le Maharin qui longe un petit bois d'aulnes. Des enfants jouent sur un espace de jeux qui leur est dédié, sur le retour de l'école maternelle de Camiade Ils habitent la Butte aux Cailles, Bahinos ou Camiade et aiment passer par cette plaine sans voiture, surtout quand le soleil brille. Des promeneurs longent le ruisseau et le soir le « tu-tu » des crapauds accoucheurs raisonne »*. Monsieur Voisin souligne que ce rêve aujourd'hui pourrait être une réalité demain.

Actuellement friche largement inaccessible, la plaine doit être restaurée pour remplir pleinement une double fonction : de régulation des eaux du Maharin (simultanément avec le bassin de rétention de Latxague) et de trame verte et bleue, selon les termes des urbanistes, respectueuse de l'existant, ouverte aux anglois pour la promenade et les loisirs « nature ».

Les aménagements futurs, en particulier l'habitat, respecteront et s'appuieront sur ces deux impératifs prioritaires, ce qui constitue également un EcoQuartier. Si la nécessité urgente de construire du logement ne doit pas faire débat, les aménagements, leurs caractéristiques, leurs surfaces, leurs implantations, leurs fonctions... peuvent faire l'objet de toutes propositions, de contre propositions et de discussions.

La volonté de la municipalité de bâtir « Anglet pour tous » est forte. Il faut donc construire des logements. Cette question fera l'objet d'une prochaine réunion. La volonté de faire d'Anglet une ville verte est tout aussi forte. Le Maharin sera le résultat et le symbole de cette double volonté.

Monsieur Voisin remercie la salle de son attention.

3. INTERVENTIONS SUR LES ASPECTS HYDRAULIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Gilles-Laurent Rayssac passe la parole à **Patrice Larios**, qui de la société SCE qui fait partie du groupement *Leibar Seigneurin architectures*, l'une des trois agences qui participent au marché de définition.

3.1. L'HYDRAULIQUE

Patrice Larios, du bureau d'étude *SCE Bassussarry*, souhaite aborder le Maharin dans l'état actuel, c'est-à-dire avec dans le sud de la parcelle une zone importante de remblais qui a fortement calibré le ruisseau par rapport à sa situation initiale. Aujourd'hui le ruisseau est en partie enclavé au fond d'un vallon avec des pentes plus ou moins fortes, qui accentuent l'effet de ruissèlement des eaux pluviales et leur concentration au niveau du Maharin. Les écoulements du Maharin posent notamment des difficultés lors des pluies d'occurrence décennale à trentennale. La présence de ces remblais a malheureusement contraint l'expansion des crues du cours d'eau. Le Maharin présente un profil très rectiligne qui entraîne une augmentation des vitesses et des transferts de flux hydrologiques, c'est-à-dire qui accélère la vitesse d'écoulement des eaux au sein du Maharin. Dès que le ruisseau rencontre un obstacle ou comme au niveau du pont des Acacias un tuyau qui restreint son débit, il y a un phénomène de débordement.

Des solutions permettent d'éviter ces inondations.

La première consiste à utiliser des moyens totalement artificiels pour stocker, sur un volume défini, les flux d'eau supplémentaires. Par exemple, sur le ruisseau de Montdeville (en amont de la gendarmerie) à Anglet, le recalibrage du cours d'eau et l'enrochement des berges a permis de créer le volume de rétention nécessaire pour contenir les pluies importantes. Une rétention par bassin enterré (cuve béton ou bassin alvéolaire) peut être également envisagé et présente des avantages : une bonne intégration paysagère et aspect visuel nulle et une emprise foncière relative. Les inconvénients sont : le cout élevé (notamment pour une solution enterrée), l'aspect visuel des solutions artificielles ainsi que celui de leur entretien (curage) et de l'exploitation. De plus, la rétention est limitée.

La deuxième possibilité est celle d'un recalibrage du cours d'eau, elle vise à retravailler le gabarit du Maharin, à redéfinir celui-ci en fonction de la pluie estimée pour les crues trentennales. Il s'agit dans le cas de la plaine du Maharin de recréer un écoulement naturel du cours d'eau, en aménageant un lit mineur et un lit majeur permettant de contenir le surplus des débits d'eaux. Cette technique permet de conserver le milieu aquatique et de contenir efficacement les eaux pour un coût moindre. Par contre, elle accentue l'emprise du cours d'eau et est conditionnée à un bon entretien des berges et du fait de la mise à distance des deux rives, nécessite des ouvrages de traversée.

La dernière solution vise à créer des bassins de rétention humides ou secs paysagers : techniques dites « alternatives », le plus souvent faite dans des projets d'aménagement urbain. Elle permet de cumuler plusieurs avantages : la conservation du milieu aquatique, des végétaux ou de zones humides, avec la possibilité d'infiltration et de dépollution par végétalisation, ainsi qu'une très bonne intégration paysagère (espaces publics exploitables). La maîtrise des crues décennales ou

trentennales est rendue possible avec des coûts d'investissement relativement légers. Cette solution demande par contre un entretien conséquent et une maîtrise foncière plus importante. Deux formes d'aménagement sont envisageables : soit le bassin humide, qui tend à conserver un petit espace humide pour conserver la faune et la flore aquatiques ou simplement pour l'intégration paysagère, soit le bassin sec, qui peut servir d'espace vert, de parc urbain ou autre et qui lors des fortes pluies participe à la rétention des eaux.

3.2. L'ENVIRONNEMENT

Madame Gross, de la société Rivière-Environnement, présente une synthèse de l'étude menée pour Anglet. Une superposition du cadastre actuel et d'un plan de 1830 montre que le cours du Maharin a été modifié. Il est devenu plus rectiligne. Or un cours d'eau modifié arrive plus vite en aval et impacte plus fortement son milieu. Un cours sinueux permet à l'eau de s'infiltrer plus facilement et réduit la vitesse d'écoulement. Le cours du Maharin passe aujourd'hui au milieu de boisements. Auparavant, le ruisseau était bordé de prairie.

Le patrimoine végétal actuel de cette plaine présente un intérêt biologique sous la forme d'une zone humide constituée de boisements humides à aulne glutineux et saule roux ; dans les zones pré-forestières, c'est-à-dire qui entourent les massifs forestiers, on trouve des espèces telles que l'Angélique sauvage et la Grande ortie et d'autres plantes herbacées caractéristiques de milieux humides. Ces deux groupements représentent un intérêt majeur. Par contre, les secteurs en friche perdent de leur qualité.

Au niveau du patrimoine animal, la plaine du Maharin compte nombre d'espèces de papillons, de libellules, d'oiseaux, de reptiles, de batraciens. Une espèce de libellule est considérée comme rare. Les reptiles bénéficient d'une protection intégrale à l'échelle nationale et européenne. Parmi les batraciens, le crapaud accoucheur bénéficie aussi de cette protection. Sur le site, 28 espèces d'oiseaux ont été remarquées, dont 23 nichent sur cette zone car elle recèle une succession d'habitats différents.

La commune est engagée dans une politique de développement durable avec l'Agenda 21. Au niveau national, le Grenelle de l'environnement et les réflexions menées à propos de la restauration de la nature en ville offrent des axes de réflexion très intéressants visant à montrer comment protéger, respecter ou mettre en valeur cette nature et mettre en œuvre une « trame verte et bleue » au sein de toute la commune d'Anglet, en relation avec les villes de Biarritz et Bayonne. Ces corridors écologiques doivent permettre d'atténuer les effets négatifs du morcèlement des espaces naturels. En effet, celui-ci entraîne une perte du potentiel de biodiversité.

Il est évident que protéger l'environnement ne doit pas entraîner une sanctuarisation empêchant toute action d'aménagement. Une telle démarche aboutirait à une perte de qualité. Le secteur fait l'objet depuis très longtemps de recalibrage, de remblaiement, donc d'actions humaines impactant le milieu. Pour le réhabiliter et retrouver un bon état écologique, il faut réaliser un travail en finesse, de façon à retrouver la biodiversité qui se perd du fait de l'enfrichement. Il serait très intéressant de créer des axes verts multifonctionnels, qui soient des cheminements doux, mais qui soient aussi source de biodiversité. Il faut que les urbanistes et les paysagistes réfléchissent pour permettre à la fois de pénétrer dans les milieux mais aussi de créer des trames vertes afin

d'augmenter l'intérêt paysager et la quiétude qu'apportent l'eau et les éléments végétaux.

La question de la gestion des eaux pluviales est importante. Il existe de nombreux modes de gestion de l'eau. Certains permettent de recueillir les eaux de ruissellement, et de s'en servir pour permettre le développement d'une faune et d'une flore adaptées à ces milieux et de suivre au plus près le cycle de l'eau. Ils peuvent aussi avoir un attrait paysager très important et être couplés avec des cheminements doux. L'aménagement de parkings filtrants peut permettre d'éviter que l'eau ne ruisselle et file vers l'aval rapidement, des techniques, permettant de récupérer l'huile et les hydrocarbures.

Des mares et des bassins peuvent être créés. Dans la même logique, des toitures végétalisées, ainsi que des systèmes de récupération de l'eau permettraient d'éviter que les eaux ne partent à grande vitesse dans l'Adour. Elles s'infiltreraient ainsi dans le sol en alimentant la nappe phréatique. Le respect du cycle naturel de l'eau est essentiel. La mise en œuvre de techniques alternatives permet de considérer l'eau comme un élément structurant de la future urbanisation. L'eau, par son tracé, par ses usages, dessine un territoire. Sa présence, ses traces, constituent des références à préserver. L'eau doit retrouver sa place dans un milieu multi-usages. Il faut réussir à ce que l'être humain vive en bonne harmonie avec son milieu et que les espèces d'intérêt écologique soient préservées.

3.3. LES QUESTIONS SUR LES INTERVENTIONS

Monsieur Chevalier souhaite intervenir concernant la *Lettre du Maharin*, dans laquelle il est écrit que « La feuille est presque vierge, la concertation est lancée, la parole est libre ». Le terme « presque » est très ambigu. La lettre parle aussi d'une « relation de confiance », or selon Monsieur Chevalier, aujourd'hui celle-ci n'existe pas. De même, selon lui, le travail des équipes d'urbanistes est déjà commencé, contrairement aux dires de Monsieur Voisin. Le Maire aurait parlé « d'immeubles tout autour du Maharin », notamment dans son *tchat*, même s'il se serait « repris rapidement ». De plus, Monsieur Chevalier affirme que la municipalité travaille déjà sur le projet au niveau des constructions et des logements et souhaiterait que la municipalité s'exprime sur ce projet.

Gilles-Laurent Rayssac précise que l'objectif des réunions de concertation, n'est pas d'entamer un dialogue entre les élus et la salle, mais de faire participer les citoyens à un projet. D'autres occasions de discuter avec les élus sur le Maharin se présenteront.

Monsieur Tisset souligne que les bassins de rétention sont basés sur des pluies trentennales et souhaiterait connaître les conséquences d'une pluie cinquantennale.

Monsieur Freslon de la **SEPA** indique que le détail des simulations est accessible à la mairie. Celles-ci prennent en compte les pluies décennales, trentennales et centennales, mais pas cinquantennales.

Un participant demande de quels types étaient les pluies qui ont causées des inondations lors des deux dernières années.

Monsieur LARIOS indique que ces occurrences plus ou moins fortes sont localisées en fonction de la géographie. Les pluies récentes observées sur le BAB sont très disparates ; tout dépend de la pluviométrie à un endroit donné.

Monsieur Chevalier s'interroge sur le nombre de bassin de rétention prévus. En effet, lorsqu'il a rencontré Monsieur Asté-Habarnet, il avait été question de trois bassins de rétention, alors que pendant la présentation seulement deux ont été évoqués. Il souhaiterait aussi connaître l'emplacement du bassin sur la plaine du Maharin.

Gilles-Laurent Rayssac précise que concernant le site du Maharin, il y aura soit un bassin, soit une solution alternative. De ce fait, le lieu n'est pour l'instant pas défini.

Monsieur Asté-Habarnet indique que le schéma général prévoit trois aménagements, un bassin à Latxague, un bassin à Baïnos plus au nord, qui sera nécessaire au moment de l'urbanisation partielle de la propriété du Refuge et, dans la plaine du Maharin où il faudra stocker 2000m³ d'eau sous une forme qui reste à déterminée. Il y a une anticipation dans la réflexion pour couvrir l'ensemble du bassin versant des ruisseaux. A terme, il faudra donc effectivement trois structures.

L'urgence se situe actuellement au niveau du bassin de Latxague (8000m³), puis sur l'installation du Maharin (2000m²) pour éviter les inondations. Le troisième bassin n'est pas utile actuellement pour éviter les inondations de la plaine, tant que l'urbanisation du Refuge n'a pas commencée.

4. RESTITUTION DU TRAVAIL PAR TABLE

Les participants installés par tables travaillent soit sur le thème de « l'eau et la question hydraulique », soit sur celui de « la faune et la flore : respect et conditions d'aménagement ». Chaque sujet fait l'objet en premier lieu d'une réflexion individuelle, puis d'une mise en commun par table des observations et propositions, afin de répondre aux questions collectivement.

Chaque groupe désigne en son sein un « porte-parole » dont le rôle sera de collecter et restituer les propositions et réactions de la table et de présenter oralement, à l'ensemble de l'assistance, le résultat des réflexions de sa table. Les autres participants pouvant s'exprimer pour préciser ou développer une idée. L'objectif n'est pas le consensus de rechercher absolument le consensus mais de préciser les positions, éventuellement, contradictoires, des participants.

L'objectif de ces réflexions est d'aider à la définition du futur EcoQuartier. En effet, les préférences ou propositions seront transmises aux équipes travaillant sur le projet du Maharin.

Trois autres réunions auront lieu : le 1, le 15 et le 16 février 2010. La dernière présentera une synthèse des réflexions et propositions issues du processus de concertation.

4.1. L'EAU ET LA QUESTION HYDRAULIQUE

Les questions :

1. La Plaine du Maharin accueille les eaux de ruissellement et concentre les flux lors des épisodes pluviaux marqués. Quel aménagement préféreriez-vous que l'on applique à cette zone dans le cadre de la construction de l'EcoQuartier : une plaine inondable (zone d'expansion des eaux) ou un bassin de rétention ? Quels vous semble être les avantages et inconvénients de ces deux propositions ?
2. Une fois les travaux d'aménagement réalisés en amont de la plaine du Maharin, quelle forme de présence de l'eau souhaitez-vous dans le futur EcoQuartier ? Quel rôle devrait jouer l'eau dans l'identité du futur EcoQuartier ?
3. Que pensez-vous de la démarche visant à traiter pour partie le problème hydraulique en renforçant ou réhabilitant certaines caractéristiques initiales du paysage (lit du ruisseau...) ?

Table 1 :

Q1 : La table se déclare plutôt favorable à la mise en place d'une plaine inondable. Le coût d'investissement des bassins de rétention apparaissant plus élevé que celui de la plaine inondable « naturelle ». L'esthétique aussi joue un rôle important, le bassin peut être en effet enterré, bétonné ou grillagé, voire interdit au public, alors que la plaine inondable peut être utilisée à 90% du temps par les riverains. Le bassin nécessite un entretien régulier, qui lui aussi a un coût, qui sera supporté par le contribuable.

Q2 : Les berges peuvent être aménagées afin de sauvegarder la faune et la flore. Le but est de donner un aspect naturel et esthétique au quartier. La plaine apparaît ainsi comme plus favorable au niveau de la nature et de la verdure.

La résolution de la question de l'aménagement hydraulique doit intégrer le projet d'urbanisation. Il ne faudrait pas que la présence d'espaces naturels et la gestion des eaux aboutissent à la construction de bâtiments tout en verticalité pour atteindre un nombre de logements déterminés. « La verdure : oui, mais pas de béton vertical ». Les bassins de rétention en béton pourraient servir par temps sec de parking, à condition qu'il soit enterré. Il reste beaucoup de questions à ce jour et nombre de réflexions à mener.

Q3 : Le Maharin pourrait retrouver un cours le plus naturel possible. Les experts seront à même de décider de cette opportunité.

Table 3 :

Q1 : La table se prononce pour la plaine inondable, notamment pour sa facilité d'intégration dans le paysage. Il faudrait aussi favoriser la vision de l'eau et, dans une optique écologique, sauvegarder la dernière « zone éponge » d'Anglet, celle-ci absorbant mieux les eaux pluviales et alimentant les nappes phréatiques. Cette solution permet aussi de respecter la faune et la flore.

Le principe du bassin de rétention a été rejeté unanimement, car sur Anglet cette technique n'est jamais apparue comme probante.

Q2 : Les participants souhaiteraient que le ruisseau retrouve son cours d'origine et, si cela est nécessaire, que des mares ou des étangs soient aménagés. Il faudrait aussi, conformément aux études faites préalablement, recréer des fossés pour récupérer au mieux les eaux. Les pièces d'eau pourraient être reliées au réseau par des fossés ou par le ruisseau.

Q3 : Il nous paraît évident qu'il faudrait revenir à la nature, solution qui semble à la table la plus efficace, mais les participants se demandent si cela ne relève pas du rêve. En revanche, ils soulignent l'importance de traiter l'ensemble du ruisseau.

Table 5 :

Q1 : Les participants sont favorables à la mise en place d'une plaine inondable, qui permet l'utilisation multifonctionnelle du site par temps sec. La perspective d'une urbanisation plus douce avec un coût limité et l'assurance d'une perméabilité du site pour alimenter les nappes phréatiques, semblent une option intéressante et qui permet une évolution en fonction du développement du projet.

Q2 : Il faudrait restaurer le ruisseau dans sa forme et son lit originel, dans sa fonction et dans son développement initial. L'eau doit assurer une biodiversité sur le site du Maharin. Elle a aussi un rôle symbolique et historique, garant et garde-fou d'une urbanisation raisonnée.

Q3 : Il faudrait réhabiliter le lit initial du Maharin, en allant dans le sens de la nature.

Table 6 :

Q1 : Les participants de la table préféreraient une plaine inondable, plutôt qu'un bassin de rétention, à efficacité équivalente. Elle permet d'éviter les questions de sécurité, d'humidité résiduelle, d'esthétique (grillage autour du bassin de rétention...).

Q2 : La table est divisée autour de cette question. Certains trouvent que l'eau est assez présente dans le quartier et qu'il faudrait commencer par bien gérer l'eau dont on dispose avant d'ajouter des plans d'eau, sources d'insectes et de marécages. D'autres personnes signalent que l'eau peut être à l'origine d'aménagements

paysagers intéressants et qu'ils « préfèrent entendre le bruit du crapaud au bruit du métro ».

Q3 : Sur le nouveau quartier, il faudrait redonner, notamment comme précisé par les études, un parcours sinueux au Maharin, afin de ralentir le débit de celui-ci en cas de grosses pluies, ainsi qu'un maximum de perméabilité. L'omniprésence de l'eau pose tout de même des questions de sécurité, particulièrement pour les enfants.

4.2. LA FAUNE ET LA FLORE : RESPECT ET CONDITIONS D'AMENAGEMENT

Les questions :

1. Souhaitez-vous conserver le couvert végétal existant comme un élément remarquable du site actuel et à venir (préservation des arbres les plus remarquables...) ? Quelles pratiques souhaitez-vous en avoir dans le cadre d'un aménagement : intimiste, conviviale ?
2. Quels aménagements végétaux souhaitez-vous pour les espaces naturels ? Pelouses (comme sur le littoral), Prairies fauchées, Espaces boisés (quelles essences ?)...
3. Quels aménagements seraient, selon vous, profitables à l'animation et à l'attractivité du quartier ? Cheminements piétons (platelage, chemins stabilisés...), Aires de jeux et de pétanques, Aires de pique-nique, Jardins potagers familiaux, Parcours de santé...

Table 2 :

Q1 : La table souhaite garder une partie du couvert végétal. Il faudrait sélectionner des bosquets remarquables et faire un aménagement intimiste.

Q2 : Les participants de la table se prononcent en faveur de prairies fauchées et d'espaces boisés, avec des essences régionales rustiques, adaptées aux zones humides.

Q3 : La table souhaiterait, pour préserver la paix et la tranquillité du lieu, quelques cheminements piétons, des jardins potagers, mais surtout pas d'aires de pique-nique.

Q4 : Les participants pensent qu'il faudrait sanctuariser quelques zones afin de les laisser sauvages et de permettre aux oiseaux de nicher.

Table 4 :

Q1 : La table souhaiterait préserver les arbres existants ainsi que les essences de platane et d'aulne, qui se sont acclimatées spontanément. Les ronces par contre ne sont pas désirées !

Q2 : Il faudrait retrouver l'esprit des prairies, où certains jouaient étant enfants. Il faudrait aménager des aires de jeux... Il faut que cet espace soit partagé par tous avec des aménagements conviviaux ouverts, tout en préservant des coins intimistes, avec des haies pour se reposer, se rencontrer.

Les prairies doivent être fauchées, rustiques, avec des herbes sauvages, des joncs, des sentiers herbeux sur les zones de déplacements, des mares par petites touches, des bassins de rétention, humide ou sec, selon l'avis des spécialistes. Par contre, il ne faudrait pas de marécages.

Concernant les jardins potagers, la table n'est pas en accord du fait que ceux-ci pourraient être à l'origine de conflits. En effet, gérer des jardins potagers collectifs et créer des zones réservées peut devenir très vite difficile.

Les avis sont partagés sur l'aménagement d'un parcours de santé. Les cheminements piétons apparaissent comme indispensables, avec des aires de pique-nique, des aires de jeux et pourquoi pas des parkings filtrants, si cela est utile, des petits ponts et un théâtre de verdure. Il faut tout mettre en œuvre pour ne pas dénaturer le site.

Q3 : Concernant la sanctuarisation, huit personnes de la table y sont favorables contre 2 qui ne les souhaitent pas.

Table 7 :

Q1 : La table souhaite conserver les arbres les plus remarquables avec des aménagements visant à une utilisation plutôt intimiste.

Q2 : Il faudrait un aménagement varié et harmonieux, avec une mixité de traitement, notamment des prairies fauchées, des espaces boisés adaptés aux zones humides avec des saules des aulnes, des bouleaux, des frênes. A l'unanimité, la table ne souhaite pas qu'il y ait des pelouses.

Q3 : sur les zones vertes préservées, il faudrait aménager des cheminements piétons, non goudronnés et non bétonnés, des aires de jeux à côté des habitations et un parcours de santé.

Q4 : la table est favorable à une sanctuarisation de certaines zones, dans des proportions raisonnables, pour permettre aux espèces, à la faune et à la flore, d'être préservées.

5. CONCLUSION

Monsieur Voisin remercie les participants pour leur collaboration à cette réflexion sur « les aspects hydrauliques et environnementaux ». Il précise que les préférences, les propositions ou les garde-fous exposés ce soir ont été attentivement écoutés, notés et qu'ils répondent en partie à des questions que se posaient la municipalité.

Il souligne que certains points font débat, notamment l'aménagement d'aires de pique-nique ou de jardins potagers et que d'autres sont plus consensuels comme le choix de la plaine inondable. Celle-ci offre effectivement une possibilité d'aménagements urbains de grande qualité même si, comme les participants l'ont évoqué, cette solution pose des problèmes de surface foncière. Ces contraintes doivent être intégrées dans la réflexion.

Toute la matière récoltée au cours de cette première réunion de concertation sera transmise aux trois cabinets d'architectes dans le cadre du marché de définition et servira à la réflexion globale sur la potentialité et l'aménagement de cette plaine.

Lors des futures réunions de concertation, les thèmes de l'urbanisation et de la mobilité seront abordés en suivant la même méthode, c'est-à-dire en écoutants les participants qui s'intéressent au Maharin et à la ville d'Anglet. Les équipes d'urbanistes peuvent ainsi prendre connaissance du sentiment des usagers potentiels et des riverains.

Il remercie encore les participants et leur donne rendez-vous le 1^{er} février pour une réunion sur le thème des formes urbaines.

**Prochaine réunion sur le thème des formes urbaines,
le 1^{er} février à 18h30 à la Maison pour tous**